

Annexe 7

Personnel de fabrication	
Coefficient	Définition des emplois
155	Personnel de fabrication sans CAP, personnel de fabrication avec un BEP
160	Personnel de fabrication titulaire d'un CAP
170	Personnel de fabrication titulaire d'un CAP après 1 an au coefficient 160. Personnel de fabrication titulaire du BEP après 2 ans au coefficient 155. Personnel de fabrication n'étant pas susceptible de tenir tous les postes ou travaillant sous le contrôle effectif du chef d'entreprise ou d'un ouvrier plus qualifié.
175	Personnel de fabrication titulaire d'un CAP connexe. Personnel de fabrication titulaire d'une mention complémentaire. Personnel de fabrication titulaire d'un Bac professionnel 2 ans maximum dans cette catégorie.
185	Ouvrier qualifié pouvant tenir tous les postes et assurer avec ou sans le concours du chef d'entreprise l'ensemble de la fabrication boulangerie ou pâtisserie. Ouvrier titulaire de 2 mentions complémentaire ou du BP ou du BTM. Ouvrier titulaire du Bac professionnel après 2 années au coefficient 175.
190	Ouvrier titulaire de 2 mentions complémentaires après 2 années au coefficient 185. Ouvrier qualifié mettant effectivement en pratique alternativement ou simultanément ses compétences concernant la boulangerie et la pâtisserie. Ouvrier titulaire du BP après 2 années au coefficient 185.
195	Ouvrier hautement qualifié titulaire d'un BM. Ouvrier hautement qualifié titulaire du BMS. Ouvrier hautement qualifié titulaire d'un BTM après 2 années au coefficient 185. Ouvrier hautement qualifié qui coordonne le travail d'autres ouvriers.
240	Assistant du chef d'entreprise qui organise les achats, la fabrication et coordonne le travail d'autres ouvriers
320 uniquement dans la région Ile-de-France	Directeur d'exploitation qui gère le ou les établissements et supervise le travail de l'ensemble des salarié(e)s de l'entreprise.